

VIABILITÉ HIVERNALE : LES AGENTS MOBILISÉS PENDANT LES FÊTES

DEPUIS LE 30 DÉCEMBRE, EN RAISON DES CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES, GPSO A ACTIVÉ LE DISPOSITIF DE VIGILANCE ET DE VIABILITÉ HIVERNALE AFIN DE RENDRE CIRCULABLES LES CHAUSSÉES, PLACES ET TROTTOIRS AUX HABITANTS DU TERRITOIRE.

Avec l'arrivée des premiers épisodes de verglas, voire de neige, GPSO a déployé les moyens humains et matériels nécessaires au traitement des voies de circulation et l'accès aux bâtiments publics.

GPSO a activé son plan de viabilité hivernale dans la nuit du 30 décembre, dès l'apparition des premiers brouillards givrants. Les agents d'astreinte sont restés mobilisés la nuit de la Saint-Sylvestre pour anticiper les chutes de neige et le gel, puis, la nuit suivante et tôt le matin du 2 janvier pour faire face à l'alerte orange verglas. Les trottoirs et axes principaux ont ainsi été salés pour assurer la sécurité de tous et permettre aux habitants de fêter sereinement l'entrée dans la nouvelle année.

DISPOSITIF DE VIABILITÉ HIVERNALE DE GPSO DU LUNDI 14 NOVEMBRE 2016 AU LUNDI 13 MARS 2017

- Les agents d'astreinte sont mobilisables pour intervenir **24h/24, 7jours/7** sur l'ensemble des 8 villes
- Les **19 saleuses et 5 lames de déneigement** sont prêtes à assurer l'entretien et la sécurisation des **294 km de voirie**
- Les dépôts de sel sont approvisionnés à plein : **1 600 tonnes de sel** sont d'ores et déjà disponibles et **1 500 tonnes de sel complémentaires** stockées



EN CAS D'ÉPISODE NEIGEUX, LES HABITANTS PEUVENT ÊTRE AVERTIS PAR SMS
POUR S'ABONNER : <http://www.seineouest.fr/inscriptionSMS.html>

LES OBLIGATIONS DES RIVERAINS

Sur les 610 km de trottoirs, il appartient à chaque riverain de déneiger.

Particuliers, copropriétés, entreprises ont l'obligation de prendre des précautions afin de prévenir les risques de chutes et assurer la sécurité des passants au droit de leur propriété. En effet, leur responsabilité peut être engagée en cas d'accident.